

Les membres du **Groupe DALO** assurent une permanence le lundi après-midi de 13h à 16h à la Maison des Associations, rue Berthe de Boissieu, à Grenoble pour informer sur les droits que donne la loi DALO, conseiller et aider, si nécessaire, pour l'établissement d'un dossier de demande. Par ailleurs, ils s'informent sur l'évolution de la jurisprudence, conseillent en cas d'échec de la demande, suivent l'application de la loi. *Un Toit Pour Tous* est représenté à la Commission de médiation par un des membres du groupe.